

**2 603**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 136 250 euros**  
**Siège social : 2 bis rue du Thorin 62170 MONTREUIL**  
**831 769 005 RCS BOULOGNE SUR MER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 02 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre, à 9 heures,

Monsieur Alexandre GAUTHIER,

Associé unique de la société 2 603,

Étant précisé que la société EUREX JMA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à l'extension de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Alexandre GAUTHIER, associé unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de services privés de transport routier de personnes pour les besoins normaux et habituels de fonctionnement de la société et de ses filiales notamment pour le transport de leur personnel ou de leur clientèle et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 2 - OBJET**

*La société a pour objet, :*

- *L'élaboration, l'animation, et la participation active à la conduite, la promotion et le développement de la politique du groupe et le contrôle des filiales et participations ;*
- *L'étude, la création, l'exploitation, le financement, la prise de participation, la direction et le contrôle de toutes entreprises commerciales, industrielles ou immobilières, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscription ou acquisition de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ;*
- *La gestion de ses filiales et participations, la fourniture à ses filiales d'une assistance technique, financière, administrative ou commerciale ;*
- *La gestion de titres, de valeurs mobilières et de trésorerie ;*
- *Le conseil en gestion, le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ;*
- *La possibilité de consentir toutes garanties, quelle qu'elle soit, notamment tout cautionnement simple ou solidaire, à tout établissement financier en garantie de tout engagement pris par ses filiales et participations.*
- *Les services privés de transport routier de personnes pour les besoins normaux et habituels de fonctionnement de la société et de ses filiales notamment pour le transport de leur personnel ou de leur clientèle.*

*La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.*



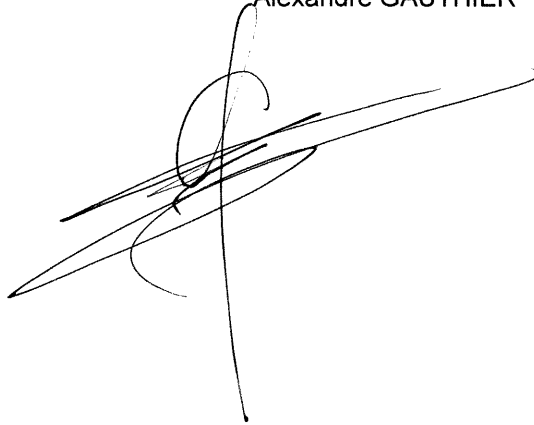
*Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.*

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexandre GAUTHIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Alexandre Gauthier'. The signature is positioned below the printed name.